

SPECIFICATION TECHNIQUE DE BESOIN

STB N° 2026/02/A400M/AIA CF

Version : 2 date: 10/06/2026

STB pour le (ou les) site(s) de ⁽¹⁾ : AIA AB ☐ AIA BX ☐ AIA CF ☒ AIA BX ☐ AIA CP ☐

(1) cocher les cases correspondantes

OBJET

Location d'échafaudages mobiles destinés à la maintenance des hélices déposées de l'avion A400M

Références documentaires éventuelles :

Résumé :

Location d'échafaudages mobiles destinés à la maintenance des hélices déposées de l'avion A400M sur le site de l'AIA de Clermont-Ferrand

Entité émettrice :
UP Avions Gros Porteurs

Mots-clés :
plate-forme, échafaudage, A400M,
accès, maintenance

Prescripteur : Gaëlle BELLIARDO

Rédacteur
(nom, date, visa)

Fabrice PILON le 11/06/2026



Approbateur
(nom, date, visa)

- SYNTHESE DES MODIFICATIONS SUCCESSIVES –					
Version	Date	§ modifié	Nature de la modification	Justification	Rédacteur
1	04/06/2026		Original		F.PILON
2	10/06/2026	Annexe	Ajout d'une côte	Suite CSA	F. PILON

Sommaire

1. OBJET.....	3
2. CONTEXTE.....	3
3. EXIGENCES TECHNIQUES.....	3
3.1. PRESENTATION GENERALE	3
3.2. EXIGENCES PARTICULIERES	3
3.2.1. <u>Descriptif des opérations de maintenance de l'hélice sur support</u>	3
3.2.2. <u>Descriptif de l'échafaudage mobile nécessaire</u>	3
3.2.3. <u>Contrôle périodique réglementaire</u>	4
3.2.4. <u>Délai d'intervention en cas de panne</u>	4
4. DOCUMENTATION	4
5. ANNEXE 1	5

1. OBJET

La présente STB décrit les exigences liées à la location d'échafaudages mobiles destinés aux opérations de maintenance à réaliser sur les hélices déposées de l'avion A400M lorsqu'elles sont installées sur leur support vertical.

2. CONTEXTE

Le Service Industriel de l'Aéronautique (SIAé) assure le maintien en condition opérationnelle de la flotte des avions de transport A400M de l'Armée de l'Air et de l'Espace.

Pour réaliser certaines tâches de maintenance sur les hélices de cet avion, celles-ci doivent être installées sur un support vertical spécifique.

Afin de pouvoir mener ces opérations, l'Atelier Industriel de l'Aéronautique de Clermont Ferrand (AIA CF) doit se doter de moyens d'accès appropriés.

En attendant l'investissement dans des plateformes d'accès très spécifiques, la solution temporaire retenue sera la location d'échafaudages mobiles de moindre technicité, donc moins onéreux et plus rapides à obtenir.

3. EXIGENCES TECHNIQUES

3.1. Présentation générale

La prestation consiste en :

- la fourniture en location d'échafaudages mobiles,
- leur livraison sur le site de l'AIA CF,
- leur installation et mise en service et leur contrôle périodique.

3.2. Exigences particulières

3.2.1. Descriptif des opérations de maintenance de l'hélice sur support

L'avion A400M est équipé de 4 hélices FH 385/386, d'un diamètre de 5,34 m, comportant chacune 8 pales (blades).

Chaque hélice, dépourvue de son dôme (spinner), est déposée de l'avion au moyen d'un palonnier spécifique, puis installée sur un support vertical spécifique « Propeller Vertical Trolley 97502-FH385-0000 » décrit en annexe 1, dont l'axe accueillant l'hélice est situé à une hauteur de 3,30 m.

Les opérations de maintenance consistent en l'inspection visuelle de chacune des 8 pales en place sur l'hélice ainsi que la dépose/repose de ces pales et des éléments constitutifs du moyeu de l'hélice au moyen d'outillages de hissage spécifiques à chacun, mis en oeuvre au pont roulant.

La conduite de ces opérations nécessitant l'accès à la face avant de l'ensemble hélice/support, notamment au niveau du moyeu, la mise en place de moyens d'accès adaptés est indispensable.

3.2.2. Descriptif de l'échafaudage mobile nécessaire

La plateforme de travail, rectangulaire, sera mobile, sur roues freinées et déplaçable manuellement par 4 opérateurs sans difficulté. La conception de son piétement devra tenir compte de la présence du piétement du support d'hélice (Propeller Vertical Trolley. Son plancher sera situé à une hauteur de 2,30 m environ.

D'une largeur d'environ 4,10 m face à l'hélice, elle sera positionnée de manière à permettre l'inspection visuelle de l'intégralité de la face avant de chacune des pales successivement, dans leur position horizontale.

Sa profondeur sera de 2,50 m environ afin d'offrir une surface de travail suffisante à 3 opérateurs tout en permettant la mise en œuvre d'outillages volumineux et l'installation d'une table.

Le garde-corps de la face avant (face à l'hélice) sera divisé en 4 tronçons d'environ 1,00 m, indépendants et amovibles individuellement.

L'accès à la plateforme se fera au moyen d'un escalier large d'environ 1,00 m débouchant à l'arrière de la face gauche. Le haut de cet escalier pourra être sécurisé par un portillon pivotant ou autre dispositif équivalent. Si cela facilite la manipulation et le stockage, cet escalier pourra être détachable de la plateforme, et lui-même sur roues.

La plateforme avant devra supporter une charge de 550 kg (soit 3 opérateurs + 250 kg de matériel).

3.2.3. Contrôle périodique réglementaire

Sur toute la durée de location, le titulaire sera responsable du contrôle périodique réglementaire des matériels mis à disposition.

3.2.4. Délai d'intervention en cas de panne

En cas de panne des matériels loués, le titulaire devra assurer leur réparation ou leur remplacement par un matériel équivalent dans un délai maximum de 2 jours ouvrés à compter du signalement de la panne.

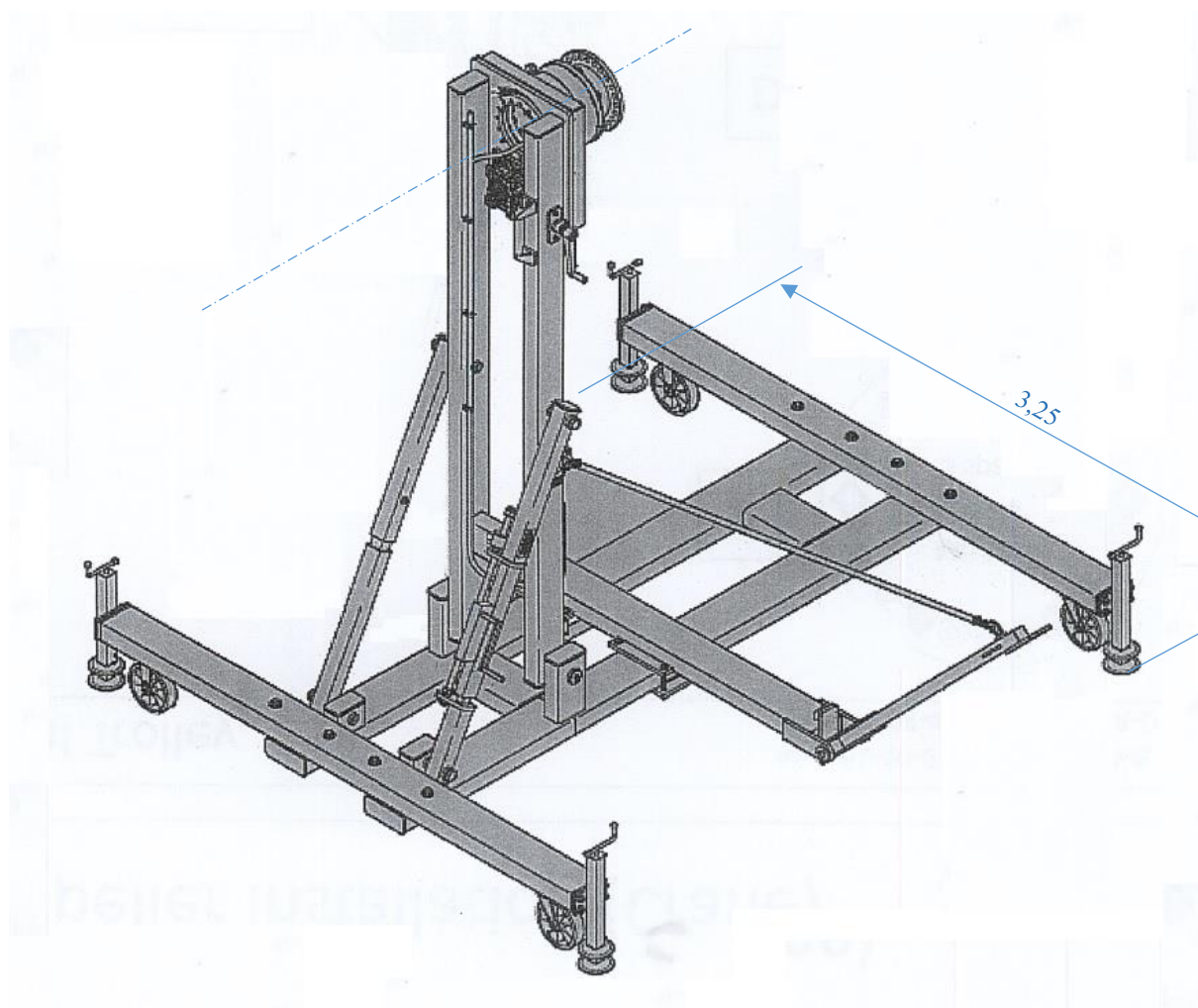
4. DOCUMENTATION

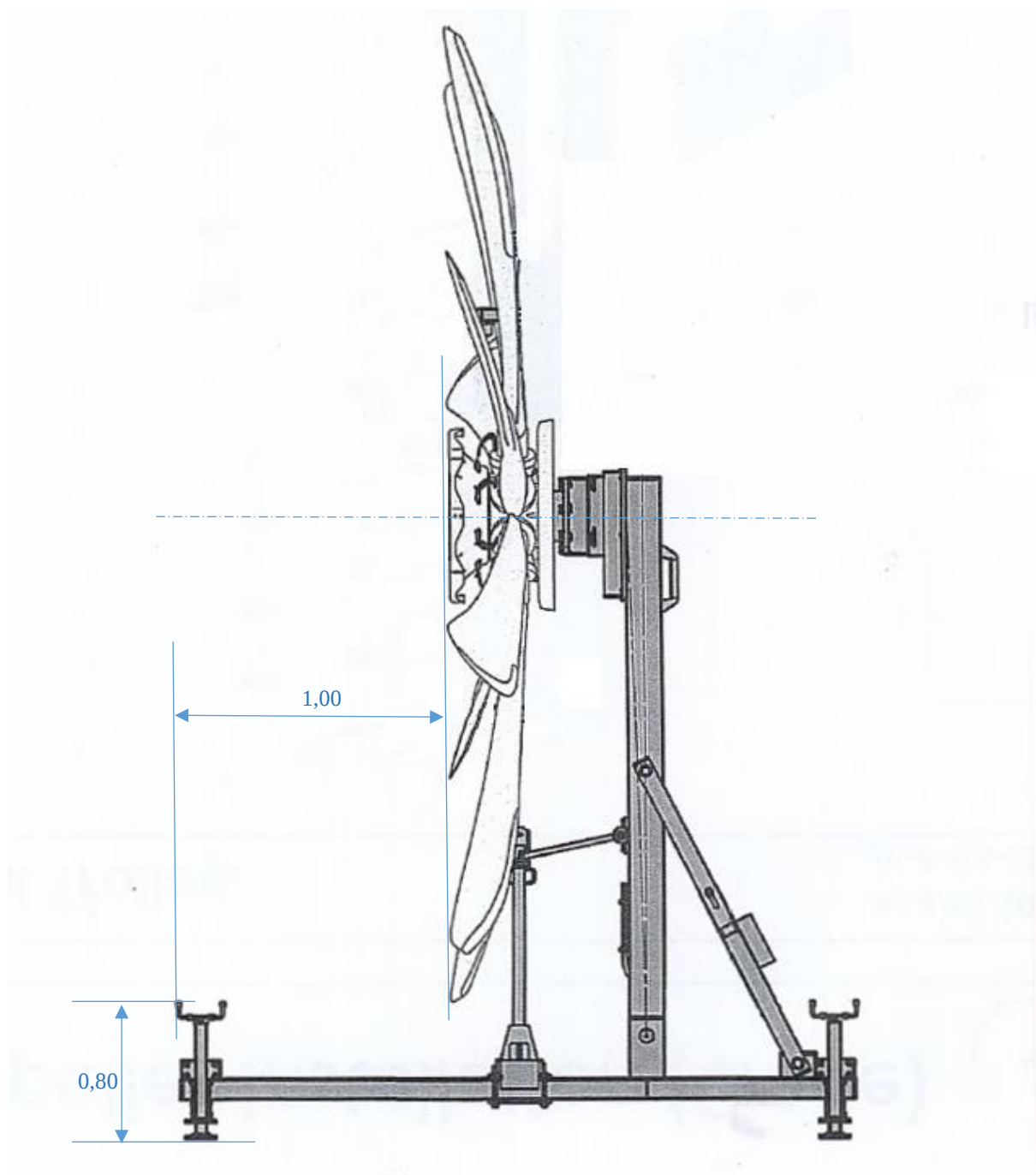
Le titulaire devra fournir, en français :

- Les documents et certificats attestant de la conformité réglementaire et de la vérification périodique à jour des matériels mis à disposition,
- Les plaques signalétiques réglementaires.

5. ANNEXE 1

Propeller Vertical Trolley 97502-FH385-0000 Présentation, dimensions utiles (m)





STB pour la location d'échafaudage à l'AIA CF

Configuration et position de la plateforme par rapport à l'hélice sur support

L'image ci-dessous illustre, à titre indicatif, l'architecture générale de la plateforme et son positionnement devant l'hélice.

(Il s'agit d'un exemple d'ensemble complet de plateformes spécifiques existant. Le présent cahier des charges **concerne uniquement la plateforme située devant l'hélice, ne pas tenir compte de la présence des plateformes arrière et latérale**)

